



VERVIERS

ENVIRONNEMENT | PROPRETÉ PUBLIQUE

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS

Verviers, le 14 octobre 2021
(date d'affichage de l'avis)

Le Collège communal porte à la connaissance du public, en exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement tel que modifié (M.B. 08/06/1999), qu'il a arrêté, en séance du 7 octobre 2021, l'erratum relatif

au permis d'environnement délivré le à la S.A STERIGENICS BELGIUM sise Avenue André Ernst, 21 à 4800 PETIT-RECHAIN pour l'exploitation d'un nouveau stérilisateur avec une nouvelle technologie au NO2 (dans une entreprise de stérilisation de matériel médical) Avenue André Ernst n°21 à 4800 PETIT-RECHAIN/VERVIERS.

Les intéressés peuvent prendre connaissance, dès l'affichage de l'avis jusqu'au 3 novembre 2021, du texte de l'arrêté dans les bureaux de l'Administration communale, **Service Environnement, Pont de Sommeleville 2, à VERVIERS**, le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30, ainsi qu'au **Département technique de la Gestion du Territoire, Pont de Sommeleville 2 (2^{ème} étage) à VERVIERS**, les mardis 19/10 et 26/10/2021 de 16h30 à 20h00.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement (087/327.558).

Ils peuvent interjeter appel auprès du Ministre de l'Environnement à l'adresse suivante : Service public de Wallonie - Direction des Permis et Autorisations - Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR, par lettre recommandée dans les délais et formes prévus à l'article 40 et suivants du décret précité.

Un droit d'accès au dossier dans les services de l'autorité compétente est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991, tel que modifié par le titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code du droit de l'environnement concernant l'information, la sensibilisation et la participation du public en matière d'environnement.

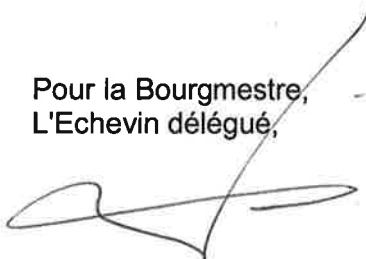
PAR LE COLLEGE

Par ordonnance :
La Directrice générale
faisant fonction,


Muriel KNUBBEN



Pour la Bourgmestre,
L'Echevin délégué,


Jean-François CHEFNEUX